

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 avril 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

Sont présents :

| | |
|---------------------|---------------------------------------|
| M. Raymond Larouche | maire |
| Mme Thérèse Lemelin | conseillère district n ^o 1 |
| M. Serge Clément | conseiller district n ^o 2 |
| Mme Aline Trudel | conseillère district n ^o 3 |
| Mme Karine Tessier | conseillère district n ^o 4 |
| M. Yves Daoust | conseiller district n ^o 5 |
| M. Maxime Pratte | conseiller district n ^o 6 |

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette séance
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la réunion est légalement tenue.

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 153 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente :

4.1 Embauche du contremaître du Service des travaux publics

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 14-04-188

Acceptation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 avril 2014

Il est
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,
APPUYÉ PAR Aline Trudel,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 avril 2014 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

Prière

1. Ordre du jour

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 avril 2014

2. Règlement

- 2.1 Adoption du second projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres
- 2.2 Adoption du règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements

3. Urbanisme

- 3.1 Démission de M. Sébastien Demers à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme
- 3.2 Nomination de Mme Cynthia Henrie à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

4. Ressources humaines

- 4.1 Embauche du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures
- 4.2 Embauche du contremaître du Service des travaux publics
- 4.3 Modification des heures de travail de Mme Christine Payment, technicienne aux loisirs
- 4.4 Transfert de la convention collective des employés de la Base de Plein Air à la Ville de Saint-Lazare

5. Affaires municipales

- 5.1 Autorisation pour signature d'une entente relative à l'établissement d'une servitude de passage et à la réalisation de travaux municipaux sur une partie du lot 2 045 903

6. Services techniques et travaux publics

- 6.1 Mandat pour le balayage mécanique des rues – 1^{er} au 31 mai 2014

Période de questions aux citoyens (questions sur les points à l'ordre du jour seulement)

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

RÈGLEMENTS

Résolution no : 14-04-189

Adoption du second projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* n° 305-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de zonage n° 305-2008* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 305-2008 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement a été tenue ce 24 avril 2014 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune modification n'a été apportée ;

Il est
PROPOSÉ PAR Karine Tessier,
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres;

QUE le texte du règlement n° 305-22-2014 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Résolution no : 14-04-190

Adoption du règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* n° 306-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de construction* n° 306-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier son règlement de construction pour incorporer le Code de construction du Québec 2005 (modifié);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 8 avril 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement a été tenue ce 24 avril 2014 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucune modification n'a été apportée ;

Il est
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements;

QUE le texte du règlement n° 306-5-2014 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

URBANISME

Résolution no : 14-04-191

Démission de M. Sébastien Demers à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Sébastien Demers à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme en date du 8 avril 2014 ;

Il est
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR Yves Daoust,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de M. Sébastien Demers à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE la démission est effective au 8 avril 2014.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 14-04-192

Nomination de Mme Cynthia Henrie à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Sébastien Demers à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme en date du 8 avril 2014 ;

Il est
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Cynthia Henrie, Responsable du Service de l'urbanisme, à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE la nomination est effective au 24 avril 2014.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 14-04-193

Embauche du directeur de l'aménagement du territoire et des infrastructures

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures en date du 15 mars 2014 ;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines ;

Il est
PROPOSÉ PAR Serge Clément,
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER M. Jean-Paul Sauv      titre de directeur de l'am  nagement du territoire et des infrastructures et ce, selon les modalit  s convenues entre les parties ;

QUE le poste de directeur de l'am  nagement du territoire et des infrastructures rel  ve de la Politique de travail des employ  s cadres pr  sentement en vigueur ;

QUE M. Sauv   entre en fonction le 25 avril 2014 ;

QUE le directeur g  n  ral et secr  taire-tr  sorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les cr  dits n  cessaires dans l'ensemble du budget op  rationnel pour effectuer la d  pense.

Jimmy Poulin
Directeur g  n  ral et secr  taire-tr  sorier

Adopt      l'unanimit  

R  solution no : 14-04-194

Modification des heures de travail de Mme Christine Payment, technicienne aux loisirs

CONSID  RANT QUE la technicienne aux loisirs, Mme Christine Payment, a d  pos   une nouvelle proposition d'horaire de travail s'  chelonnant jusqu'au 15 avril 2015 ;

CONSID  RANT la recommandation du Comit   des ressources humaines ;

Il est
PROPOS   PAR Aline Trudel,
APPUY   PAR Yves Daoust,
ET R  SOLU

DE MODIFIER l'horaire de travail de Mme Christine Payment, technicienne aux loisirs de la fa  on suivante :

- *22 avril au 27 juin 2014 / 25 ao  t 2014 au 15 avril 2015*
Lundi au vendredi de 8 h    12 h
- *2 juillet au 23 ao  t 2014*
Lundi au vendredi de 13 h    17 h

QUE les conditions de travail de la Politique de travail des employ  s cadres pr  sentement en vigueur s'applique au prorata des heures travaill  es.

Adopt      l'unanimit  

R  solution no : 14-04-195

Transfert de la convention collective des employ  s de la Base de Plein Air    la Ville de Saint-Lazare

CONSID  RANT la cession de la Base de Plein Air    la Ville de Saint-Lazare en date du 1^{er} mai 2014 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la convention collective des employés de la Base de Plein Air le 13 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les employés régis par ladite convention collective relèveront de la Ville de Saint-Lazare à compter du 1^{er} mai 2014 ;

Il est
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,
APPUYÉ PAR Karine Tessier,
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER au transfert la convention collective des employés de la Base de Plein Air à la Ville de Saint-Lazare à compter du 1^{er} mai 2014 et d'autoriser le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin à signer tout document relatif à ce transfert.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 14-04-196

Autorisation pour signature d'une entente relative à l'établissement d'une servitude de passage et à la réalisation de travaux municipaux sur une partie du lot 2 045 903

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aménager une voie de circulation d'urgence et autres infrastructures municipales sur une partie du lot 2 045 903 ;

CONSIDÉRANT QUE lot appartient à l'entreprise *Les Constructions Claude Daoust* ;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'une servitude de passage sur le lot en cause porte sur une demande d'autorisation adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* ;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les parties ;

Il est
PROPOSÉ PAR Karine Tessier,
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente relative à l'établissement d'une servitude de passage et à la réalisation de travaux municipaux sur une partie du lot 2 045 903 ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution no : 14-04-197

Mandat pour le balayage mécanique des rues – 1^{er} au 31 mai 2014

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de balayer les rues municipales pour la période printanière;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Services techniques et travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR Serge Clément,
APPUYÉ PAR Karine Tessier,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une banque de 100 heures à l'entreprise *Balaye Pro* pour le nettoyage des chemins municipaux;

QUE le taux horaire est de 75 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période : xx h xx

Fin de la période : xx h xx

Parole au Conseil

Résolution no : 14-04-198
Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR Serge Clément,
APPUYÉ PAR Yves Daoust,
ET RÉSOLU

QU'EN considérant que les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés et qu'une période de questions aux citoyens a été tenue, de clore la présente séance extraordinaire à 19h57.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Raymond Larouche

Jimmy Poulin